

L'ONF et l'agglo, partenaires pour un meilleur accueil du public en forêt

L'ONF (Office national des forêts) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ont conclu une convention pour un an, renouvelable trois fois.

L'ONF (Office national des forêts) est chargé de la gestion des forêts, qu'elles soient rurales ou périurbaines. Mais pour ces dernières, l'entretien est différent, accueillant plus de public.

2 200 hectares

Le territoire de Versailles Grand Parc touche à la fois les forêts domaniales de Marly, de Fausses-Reposes, de Meudon, de Versailles, de Bois-d'Arcy ou encore de Port-Royal. Un espace forestier qui s'étend ainsi sur près de 2 200 hectares.

Dans ces forêts et avec l'accueil d'un grand nombre de promeneurs, il y a un « **surcoût évident des aménagements**, note Guillaume Porcheron, responsable du service aménagement de Versailles Grand Parc. **Nous aidons l'ONF dans cette mission, d'où le partenariat.** »

La convention entre les deux parties est signée pour un an renouvelable trois fois. Elle revêt

plusieurs points dont le versement par Versailles Grand Parc à l'ONF de la somme de 100 000 € par an. « **Avant, nous avions plusieurs conventions en fonction des sujets mais il n'y avait jamais eu un accord-cadre comme celui-ci, précise Guillaume Porcheron. C'est d'ailleurs très rare entre l'ONF et une grande métropole.** »

Meilleure gestion des déchets

L'accord vise ainsi à encadrer les projets d'aménagement et de gestion d'entretien. Cela passe par exemple par la mise à disposition des déchetteries de Versailles Grand Parc pour l'ONF. À titre d'exemple, en 2017, 47 tonnes de déchets sauvages avaient été collectées dans les forêts de Versailles Grand Parc. Il est ainsi convenu que l'ONF se

chargera de ramasser les « **petits dépôts** » (inférieures à 2 m³) et l'agglomération les plus gros sur les secteurs le long d'une voie publique et d'une route forestière ouverte à la circulation.

Concrètement, pour le public, certaines choses vont aussi changer. Versailles Grand Parc travaille par exemple sur la création de quatre boucles de randonnées pédestres dans la vallée de la Bièvre en utilisant les chemins existants. L'accord avec l'ONF permet de définir qui fait quoi : à Versailles Grand Parc la signalétique, à l'ONF l'entretien de ces voies. Des boucles qui seront labellisées par Codérando. « **Le balisage sera réalisé en 2021.** »

Futur projet

La convention mentionne aussi un futur projet : la restauration de la grande perspective Est du château de Versailles. Au même titre que la perspective ouest par



L'ONF et Versailles Grand Parc ont conclu une convention pour un an renouvelable trois fois.

l'Allée royale de Villepreux (lire ci-dessous), la perspective Est du château de Versailles offrait une percée visuelle depuis le château en continuité avec l'avenue de Paris en prolongement du coude formé au niveau de la rue Jean-Mermoz. Elle se prolongeait sur les hauteurs de la forêt de Meudon. L'objectif est d'étudier la

faisabilité de la création d'une nouvelle perspective linéaire par

une percée en forêt de Versailles.
Florie Cedolin